

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1 Vote des subventions aux associations pour l'année 2024
- 2 Vote des taux d'imposition 2024
- 3 Fauchage et débroussaillage des voies communales 2024
- 4 DECI : demande subventions fonds Vert (Etat)
- 5 Vote du budget unique 2024 M57
- 6 CCCLA : Modification statutaire n° 12
- 7 Procédure de régularisation avant reprise des sépultures en terrain commun (R.R.T.C)

Informations - Discussions

- Compte rendus réunions intercommunales
- Elections européennes
- Compte rendu réunion de démarrage des travaux rue des platanes du 25 mars 2024
- Compte rendu réunion de pré piquetage avec le SYADEN travaux effacement réseaux rue des platanes du 27 mars 2024
- Compte rendu réunion avec l'ATD et le service des routes du Département étude aménagement pour réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du village
- Demande la mise en place d'un miroir rue de la mairie

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de RICAUD, dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Solange GODARD, Monique CRUZEL, Line SALLES, Nicole MARTIN, Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Jean-Joseph AYRAUD, Bernard PEDUSSAUD, Williams ROUQUET (arrivé à 20h50)

Était absent excusé : Eric CROS

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal ayant pris part aux délibérations n° 2024/12 : 6

Nombre de membres du conseil municipal ayant pris part à la délibération n°2024/13 : 7

Nombre de membres du conseil municipal ayant pris part aux délibérations : 2024/10, 2024/11, 2024/14, 2024/15 : 8

Nombre de membres du conseil municipal ayant pris part aux autres délibérations : 9

Michel CALVEL a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance. Pour la délibération n° 2024/12 Jean-Luc HENNEBELLE est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2024

Convocation du Conseil Municipal affichée le : 29 mars 2024 à 17H30 sur le panneau d'affichage de la mairie.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 19 février 2024.

DELIBERATIONS

POINT 1 : Domaine 7. Finances locales

Sous-domaine : 7.5 subventions

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions communales aux associations dont l'activité contribue à l'intérêt public

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4,
Conformément au débat d'orientation budgétaire 2024

Le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

2024/10 Comité des fêtes de Ricaud

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2024 pour le comité des fêtes.

COMITE DES FETES DE RICAUD 3000.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024/11 La Boule Ricaudoise

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2024 pour la Boule Ricaudoise.

BOULE RICAUDOISE 600.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2024/12 Club du troisième âge de Ricaud

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2024 pour le Club du 3è Age de Ricaud. Madame Monique CRUZEL, présidente, Monsieur Michel CALVEL, trésorier de l'association, quittent la séance et ne participent pas à la délibération

CLUB DU TROISIEME AGE DE RICAUD 600 €

VOTANTS : 6 POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame Monique CRUZEL et Monsieur Michel CALVEL reprennent place au sein du Conseil Municipal

Nicole MARTIN Maire, concernée par la délibération suivante, demande à Monsieur Jean-Luc HENNEBELLE de présider la séance et quitte la séance du Conseil Municipal

2024/13 Association Musique au Cœur des Moulins

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2024 pour l'association Musique au Cœur des Moulins.

Madame Nicole MARTIN membre de l'association, quitte la séance et ne participe pas à la délibération.

MUSIQUE AU COEUR DES MOULINS 600.00 €

VOTANTS : 7 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Nicole MARTIN reprend place au sein du Conseil Municipal et reprend la présidence de la séance.

Délibération n° 2024/14

Association des visiteuses Hospitalières

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2024 pour l'association des visiteuses hospitalières

ASSOCIATION DES VISITEUSES HOSPITALIERES 50.00 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

A.F.D.A.I.M.

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2024 pour L'A.F.D.A.I.M.

A.F.D.A.I.M. 50.00 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les Restos du Cœur

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2023 pour les Restos du Cœur.

LES RESTOS DU COEUR 40.00 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association des Maires de l'Aude

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de la cotisation 2024 pour l'association des Maires de l'Aude.

ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE 60 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Agence Technique départementale

Le Conseil municipal délibère sur l'attribution de la cotisation 2024 pour l'Agence Technique Départementale

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 95.70 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Le souvenir Français

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2024 pour l'association Le souvenir Français

ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS 60 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association AVA Vivre avec le Cancer

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2024 pour l'association AVA Vivre avec le Cancer

Association AVA Vivre avec le Cancer 50 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Castelnaudary Lauragais Espoir (Téléthon)

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de la subvention 2024 pour l'association Castelnaudary Lauragais Espoir (Téléthon)

ASSOCIATION Castelnaudary Lauragais Espoir (Téléthon) 100 €
VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

POINT 2 Domaines :7. finances locales

Sous domaine : 7.2.2 Vote des taux

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux pour 2024

Délibération n° 2024/15

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Conformément à la proposition de la commission des finances réunie le 19 février 2024 et au débat d'orientation budgétaire 2024 madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour 2024 et de maintenir les taux comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.56 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81.00 %

Taxe habitation : 12.79 %

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du Code Général des impôts,

Vu la proposition de la commission des finances réunie le 19 février 2024

Vu le débat d'orientation budgétaire 2024

Vu le projet de budget pour l'année 2024

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024

Considérant l'augmentation des bases d'imposition des taxes liée à l'inflation,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024 par rapport à 2023, et de maintenir les taux comme suit :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 51.56 %

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 81.00 %

TAXE HABITATION : 12.79 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

PRECISE que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant les dépenses de la commune.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Nombre de votants : 8

Abstention : 0

Exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Williams ROUQUET a pris place au sein du conseil municipal à 20h50.

POINT 3 Domaines : 7. finances locales

Sous domaine : 7.1 décisions budgétaires

OBJET : Fauchage et débroussaillage des voies communales pour 2024

Délibération n° 2024/16

Madame le Maire donne lecture de la proposition de l'entreprise PINEL pour des travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales pour l'année 2024 :

Désignation des prix pour l'entretien de 11 kms de chaussée :

1/ Fauchage des accotements et abords des routes communales :

Prix appliqué au kilomètre de route fauchée, il comprend les deux côtés de la chaussée :

39 € HT/KM

2/ Débroussaillage du fossé, talus, contre-talus et accotements des voies communales

Prix appliqué au kilomètre de route débroussaillée, il comprend les 2 côtés de la chaussée :

82€ HT/KM

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le Maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser un fauchage des accotements et abords des routes communales et chemins ruraux (chemin accès sur la voie communale dite chemin en Grillère) pour 2024 : un passage au printemps (mai), un passage en octobre pour un montant de 39 €HT/KM

DECIDE de réaliser un débroussaillage complet en juillet (avant la fête locale) pour un montant de 82 €HT/KM

CHARGE Madame le Maire de signer le devis avec l'entreprise PINEL et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

POINT 4 : domaine : 7.Finances locales Délibération n° 2024/17

Sous-domaine : 7.5 subventions

**Objet : DEMANDE SUBVENTIONS FONDS VERT POUR LE FINANCEMENT DE LA
DECI RUE DE LA MAIRIE/LE MOULIN
ET SECTEUR DERVILLE/LA ROUATIERE BASSE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'étude du schéma DECI a été confiée à l'agence Technique Départementale.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose de 9 points d'eau d'incendie publics sur la commune dont 7 sont raccordés au réseau d'eau brute de façon surpressé en période d'irrigation et de façon gravitaire depuis le lac de la Ganguise en hiver. La ressource est donc garantie toute l'année sauf en cas d'intervention sur le réseau d'eau brute nécessitant une coupure d'eau.

Madame le Maire précise que le réseau d'eau potable n'est pas assez dimensionné pour l'installation de borne incendie. De plus, le Syndicat départemental RESEAU 11 ne souhaite plus de branchement sur la conduite syndicale.

Madame le Maire rappelle le schéma communal de Défense extérieure contre l'incendie réalisé par l'Agence technique départementale le 20/12/2019,

Après avoir rencontré BRL Exploitation sur la faisabilité des propositions en matière de défense incendie,

Vu la validation du Schéma et la mise en place d'un agenda de réalisation,

Dans la continuité de l'agenda, Madame le Maire propose de déposer une demande de subventions pour la défense incendie pour le secteur Derville/La rouatière Basse et le secteur le Moulin et rue de la mairie. Elle précise que le secteur les Fromages dispose actuellement d'une défense incendie dans le cadre d'un permis accordé en 2021. Pour le secteur St Christophe, une étude plus approfondie sera nécessaire pour étudier différentes possibilités.

Elle donne lecture des différents devis estimatifs des travaux, réalisés par BRL exploitation :

- Secteur Rue de la Mairie/Le Moulin : le poteau d'incendie devra être situé à moins de 200 m compte tenu qu'il y a plusieurs habitations dont certaines sont mitoyennes en agglomération et hors agglomération. Les travaux vont consister à réaliser une extension du réseau d'eau brute sur 290 m en diamètre 125, sous la route départementale D1 avec la création d'un point d'eau d'incendie au niveau du poste de relevage de la commune, permettant de couvrir 20 habitations (40 personnes) pour un coût estimatif **106803.50 € HT soit 128164.20 € TTC**.
- Secteur Derville/La Rouatière Basse : le poteau d'incendie permettra de sécuriser deux habitations (6 personnes). Les travaux vont consister à réaliser une extension du réseau d'eau brute sur 30 m en diamètre 125 avec la pose d'un point d'eau d'incendie et la création d'un passage busé pour accès au SDIS pour un coût estimatif **19687.01 € HT soit 23624.41 € TTC**

Madame le Maire propose de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre du FONDS VERT

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût estimatif : 126490.51 € HT soit 151788.61 € TTC

Subvention sollicitée auprès de l'Etat FONDS VERT (80%)	101192.40 €
Fonds propres de la commune (20%)	25298.10 €
TOTAL	126490.51 € HT

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie réalisé par L'Agence Technique Départementale

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/53 en date du 23 novembre 2020 validant le schéma DECI de la commune et mettant en place un agenda de réalisation,

Vu l'exposé de Madame le Maire

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
A l'unanimité**

APPROUVE le plan de financement estimatif proposé concernant la création d'une défense incendie Secteur rue de la mairie/Le Moulin et Secteur Derville/La Rouatière Basse

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du FONDS VERT

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 5 : domaine : 7.Finances locales Délibération n° 2024/18

Sous-domaine : 7.1 décisions budgétaires

Objet : Vote du budget 2024 M57

Madame le Maire donne lecture du budget M57 2024

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	134425.36	Produits des services domaine et ventes diverses	1800.00
Charge de personnel et frais assimilés	99970.00	Impôts et taxes	171495.07
Autre charge de gestion courante	66060.00	Dotations subventions et participations	58427.55
Charges financières	1800.00	Autres produits de gestion courante	150.00
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	652.00	Produits financiers	0.00
Virement à la section d'investissement	83832.50	Excédent antérieur reporté	154867.24
TOTAL	386739.86	TOTAL	386739.86

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reste à réaliser 2023 dépenses d'équipement	564959.66	Subventions d'investissement	38964.00
Dépenses équipement	125300.00	Emprunt et dettes assimilés reste à réaliser 2023	90000.00
Emprunts et dettes assimilés	2400.00	Dotations, fonds divers et réserves	4251.50
		Virement à la section de fonctionnement	83832.50
		Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	652.00
		Affectation du résultat 2023	95032.58
		Reste à réaliser 2023 subventions travaux rue des platanes remboursement CCCLA Travaux AEP et EU rue des platanes et subvention Syaden travaux effacement réseaux EP et fibre	149393.05
		Reste à réaliser chapitre d'opérations pour le compte de tiers (Remboursement CCCLA travaux eau et assainissement travaux rue des platanes)	210044.00
		Excédent antérieur reporté	20490.03
TOTAL	692659.66	TOTAL	692659.66

Vu le débat d'orientation budgétaire 2024 du 19 février 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

APPROUVE le budget communal M57 2024 tel que présenté ci-dessus par Madame le Maire.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 6 : 5. Institution et vie politique Délibération n° 2024/19

Sous-domaine : 7.7 Intercommunalité

MODIFICATION N°12 DES STATUTS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

Madame le Maire indique au conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a voté, à l'unanimité, en séance du 15 février 2024, la modification de ses statuts à la suite de la demande de transfert de

la commune de SAINT MARTIN LALANDE de la compétence Accueil de Loisirs Extrascolaires (vacances et/ou séjours) à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, selon les modalités prévues par l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois, par délibérations concordantes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes. A défaut de délibérations dans ce délai, la décision du conseil municipal sera réputée favorable.

Madame le Maire sollicite donc le conseil municipal afin d'approuver les statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois annexés à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la modification n° 12 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, telle que présentée ci-dessus.

CHARGE Madame le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 7 : domaine : Finances locales Délibération n° 2024/20

Sous-domaine : décisions budgétaires

Objet : Procédure spécifique de régularisation avant reprise des sépultures en terrain commun

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il existe dans notre cimetière des sépultures sans titre de concession. Conformément au Code Général des collectivités territoriales, ces sépultures, attribuées, relèvent du régime du terrain commun et doivent en principe être reprises au terme du délai réglementaire d'occupation qui est, à minima 5 ans.

Ces sépultures n'ayant pas été reprises, en son temps, par la commune, sont dans une situation irrégulière.

De ce fait le Groupe ELABOR, qui nous a déjà accompagné dans la procédure de reprise de concessions peut nous assister dans cette procédure de régularisation.

Madame le Maire donne lecture du devis estimatif de cette assistance qui s'élève à 6099.00 € HT soit 7318.80 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame le Maire
Et après en avoir délibéré**

DECIDE d'engager la procédure spécifique de régularisation et de reprise des sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est épuisé

APPROUVE la proposition d'assistance du Groupe ELABOR dans cette démarche

VALIDE le devis du groupe ELABOR qui s'élève à 6099.00 € HT soit 7318.80 € TTC.

CHARGE Madame le Maire de ce dossier et

CHARGE Madame le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Madame le Maire rajoute qu'il sera nécessaire de réfléchir à la tarification des concessions funéraires récupérées lors de la précédente procédure, notamment les caveaux.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une visite a été faite avec l'entreprise GAIARIN des caveaux. La plupart sont en bon état. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un caveau neuf en pierre de 4 places coûte environ 10000 €. Le même caveau en granit coûte 18000 € (informations données par Monsieur GAIARIN).

Elle précise cependant qu'un caveau devra être démoli (à gauche du monument). La fosse pourra être conservée.

Informations - Discussions

Réunions intercommunales :

- Syndicat du Bassin Versant du Fresquel : Compte-rendu réunion en date du Par Michel CALVEL. Les travaux sous le pont Icard sont terminés.
Monsieur Ayraud indique qu'une cellule à grains est présente dans le Fresquel, juste avant le pont. (Celle-ci a peut-être été emportée par le vent ou tombée d'un camion)
Vote du budget 2024
- Réseau 11 : délégué Michel Calvel compte rendu réunion du 8 avril 2024 : vote du budget 2024. Le bureau de Réseau 11 a reçu tous les présidents de communauté de communes. De l'Aude pour connaître leur intention d'adhésion au syndicat. Aucune décision ne sera prise avant 2026 (année de renouvellement des conseils municipaux).
- Jusqu'à présent deux villages étaient approvisionnés en eau potable, aujourd'hui il y en a six. Ces villages étaient alimentés par des sources actuellement tarées et n'ont pas de réseau d'eau potable (c'est un gros problème). Pas d'adhésion possible pour l'instant.
- SMICTOM de l'ouest Audois : délégué Jean-Luc Hennebelle la réunion aura lieu le 9 avril 2024.
- CCCLA : déléguée titulaire Nicole Martin : Vote du budget 2024 - Pas d'information complémentaire.
- Réunion d'information, le vendredi 8 mars 2024 en partenariat avec l'Association des Maires de l'Aude et le sdis : compte rendu Bernard PEDUSSAUD : Visite du CODIS qui regroupe les pompiers le SAMU les ambulances et un médecin de garde. Ils gèrent 330000 appels par an. Seuls quatre départements en France gèrent un service CODIS. La gestion de ce service est onéreuse (logiciels de gestion très chers). Points sur l'état de la défense extérieure contre l'incendie sur le département : l'Ouest Audois du département a mis en place une DECI, cependant elle est inexistante dans la haute Vallée (problème d'entretien, aucun débroussaillage réalisé par les propriétaires, gros budgets pour les communes. Pour information, un feu parcourt 100 m en une minute. Présentation lors de cette réunion d'outils opérationnels de préparation de crise
Utilisation de l'application Open DECI

Elections Européennes : Madame le Maire indique que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Les élus devront tenir le bureau de vote (tableau mis en place)

Compte rendu réunion de démarrage des travaux rue des platanes du 25 mars 2024

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'aménagement de la rue des platanes vont consister à la réhabilitation des réseaux d'eau potable et eaux usées, l'effacement du réseau électrique, du réseau éclairage public, du réseau fibre traversant la rue, et l'aménagement, sécurisation et embellissement de la rue (voirie, trottoirs, aménagement paysager, gestion des eaux pluviales).

Ces travaux, coordonnés par le Maître d'œuvre Cetur Ingénierie, vont débuter fin avril 2024 et seront réalisés en trois phases :

Première phase : fin avril à juin réhabilitation des réseaux eau potable et eaux usées. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise DAVID de Labastide d'Anjou.

Deuxième phase : juin à juillet/août effacement du réseau électrique, du réseau éclairage public et du réseau fibre, traversant la rue. Ces travaux seront réalisés par la société Sobeca mandatée par le SYADEN (syndicat département)

Troisième phase : septembre à novembre : travaux de voirie avec aménagements. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Vallez de Salles-sur-l'Hers (avec l'intervention de quatre sous-traitants pour certains travaux : A.B.S, OMNI-TRAVAUX, MS PAYSAGE et PRO SUD DALLAGE).

Pendant ces trois phases (environ six mois), la rue des platanes sera interdite à la circulation. Les riverains pourront accéder à leur habitation uniquement à pied. Vos véhicules devront être stationnés en dehors de la zone de travaux. Un parking est à votre disposition près du terrain municipal.

Une note d'information (avec plan de circulation) sera distribuée aux riverains de la rue des platanes. Celle-ci sera aussi diffusée par courriel aux administrés et affichée sur les panneaux d'information de la commune.

La fête locale étant prévue les 20 et 21 juillet, toutes les tranchées devront être remblayées et le chantier correctement balisé.

La zone de stockage des matériaux sera installée près du poste de relevage à la sortie du village.

Le stationnement des véhicules des riverains de la rue des platanes sera possible près du terrain municipal (et peut-être avec ouverture exceptionnelle du terrain pour compléter le stationnement)

Compte rendu réunion de pré piquetage avec le SYADEN travaux effacement réseaux rue des platanes du 27 mars 2024

Cette réunion de pré piquetage a eu lieu en présence du Cabinet Cetur, Maître d'œuvre, d'un représentant du Syaden, de ENEDIS et du responsable des travaux de l'entreprise SOBECA.

Les travaux seront réalisés en juillet/août pour la phase terrassement et début septembre pour la mise en service électrique avant le début des travaux de voirie.

Pendant les travaux la circulation sera interdite rue des platanes. Des coupures d'électricité seront nécessaires entre le 11 et le 16 septembre pour la reprise des branchements électriques sous tension.

Une coupure électrique sera nécessaire le 18 septembre pour la mise en service du nouveau réseau électrique.

La prochaine réunion de chantier pour le démarrage des travaux aura lieu le 21 juin 2024 à 9h00 sur site.

Compte rendu réunion avec l'ATD et le service des routes du Département étude aménagement pour réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du village

À la suite d'une erreur de confirmation, la réunion n'a pas eu lieu et est reportée au 25 avril 2024 à 11h00.

Demande la mise en place d'un miroir rue de la mairie

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait nécessaire d'installer un miroir sur la façade de la mairie pour la visibilité en sortie de rue de l'église. Le Conseil municipal est favorable à cette acquisition.

Gouttières église : Jean-Luc Hennebelle rappelle à Williams Rouquet que les gouttières de l'église se sont décrochées. William Rouquet informe qu'il s'est rendu sur place et programme une intervention très prochainement.

Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 22H15.

Le secrétaire de séance
Michel CALVEL

Le Maire
Nicole MARTIN

Le secrétaire de séance pour la délibération n° 2024/12
Jean Luc HENNEBELLE

Liste des Conseillers Municipaux présents	Signature
Nicole MARTIN, Maire	
Jean-Luc HENNEBELLE, Maire-Adjoint Secrétaire de séance pour la délibération n° 2024/12	
Michel CALVEL, Maire-adjoint, et secrétaire de séance	
Eric CROS, conseiller municipal	Excusé
Bernard PEDUSSAUD, conseiller municipal	
Solange GODARD, conseillère municipale	
Line SALLES, conseillère municipale	
Monique CRUZEL, conseillère municipale	
Jean-Joseph AYRAUD, conseiller municipal	

Williams ROUQUET, conseiller municipal	
--	--